

Règlement pour l'inscription à la soirée de clôture du challenge métropolitain du vélo

Article 1 : Entité organisatrice

La **Métropole Européenne de Lille (MEL)**, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé **1, rue du Ballon, 59000 Lille**, contact Direction Mobilité : challengevelo@lillemetropole.fr sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011 organise une remise des prix avec son partenaire B'twin Village à l'occasion de la clôture du challenge métropolitain du vélo, le lundi 3 juin de 18h à 20h, au B'twin Village 4 rue du Professeur Langevin, 59000 Lille.

Article 2 : Participants

Cette cérémonie est ouverte dans la limite de 300 personnes ayant participé au Challenge Métropolitain du vélo 2019. Cette limite a été fixée pour être en conformité avec les conditions de sécurité du B'twin Village. Toutefois, étant donné le succès de l'édition 2019 et l'augmentation du nombre d'inscrits, les inscriptions au-delà de 300 personnes qui ne pourront pas être retenues, feront l'objet d'un tirage au sort pour gagner des lots.

Article 3 : Modalité de participation

L'ensemble des participants actifs, c'est-à-dire ayant réalisé au moins 5 km durant le mois de mai, sera informé par le biais d'une newsletter qui indiquera la date de la cérémonie. Une information sera également mise concomitamment sur l'évènement Facebook « challenge métropolitain du vélo » : <https://www.facebook.com/events/431662964252887/>.

Les modalités d'inscription :

Les inscriptions devront être **individuelles**, à l'exception d'un parent souhaitant venir avec un enfant (ses nom et prénom devront être précisés dans le courriel). Les inscriptions se feront par envoi d'un courriel à l'adresse suivante : challengevelo@lillemetropole.fr entre le **mercredi 22 mai 10h et le mercredi 29 mai 12h**.

Il n'est autorisé qu'une seule inscription par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique – utilisés dans le cadre du Challenge Métropolitain du vélo.

Les 300 premières personnes, ayant envoyé un courriel, recevront un **mail de confirmation d'inscription** pour participer à la soirée de clôture, un émargement sera prévu lors de la cérémonie. Les personnes ayant adressé un courriel, mais n'étant pas retenues pour la soirée pourront participer à un tirage au sort réalisé par la Direction de la Mobilité de La Métropole Européenne de Lille, organisatrice du challenge le **4 juin 2019 à 15h**.

Les personnes ayant confirmé leur présence par courriel et ayant été retenues pour participer à la soirée de clôture mais qui n'auraient pas pu venir le 3 juin, ne pourront pas participer au tirage au sort réservé aux personnes non retenues pour participer à la soirée.

Article 4 : Lots mis en jeu

Pour les 300 inscrits à la cérémonie de clôture du 3 juin

B'twin Village partenaire du Challenge Métropolitain du vélo, offrira le lundi 3 juin 2019 par tirage au sort, les lots suivants :

- 1 vélo électrique (699€ TTC)

- 1 vélo pliant (230€ TTC)
- 1 vélo classique (260€ TTC)
- 10 klaxons enfants (6 € pièce)

Un tirage au sort dissocié adulte et enfant sera effectué.

Et la MEL offrira aux participants par tirage au sort:

- 5 entrées pour deux personnes pour la patinoire de Wasquehal (5,3 € l'entrée)
- 5 entrées pour deux personnes pour la piscine des Weppes à Herlies (4,1 € l'entrée)
- 5 cadenas en U ((prix unitaire TTC 63,6 €)

Chaque gagnant remporte un seul lot.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Métropole Européenne de Lille et B'twin Village ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

Pour les personnes n'étant pas inscrites le 3 juin mais ayant adressé un courriel

La Métropole Européenne de Lille offrira, par ordre chronologique de tirage au sort, aux participants:

- 40 cadenas en U (prix unitaire TTC 63,6 €)
- 8 entrées pour deux personnes pour un parc **au choix** :
 - o **Base des Près du Hem** à Armentières (8 € l'entrée)
 - o **Mosaic, le jardin des cultures** à Houplin-Ancoisne, (6 € l'entrée)
 - o **Musée du Plein Air** à Villeneuve d'Ascq. (5 € l'entrée)

Article 5 : Détermination des gagnants

La sélection des gagnants se fera par tirage au sort, c'est-à-dire conformes aux modalités définies à l'article 3, sera réalisée à la Métropole Européenne de Lille. Il permettra de désigner les personnes, inscrites au Challenge Métropolitain du vélo, qui seront déclarées gagnantes.

Les personnes gagnantes tirées au sort le 4 juin seront contactés dans les 24 heures suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 4jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Tirage au sort effectué le mardi 4 juin à 15h.

Article 6 : Remise des lots

Les modalités de remise des lots seront indiquées par courriel le mercredi 5 juin 2019 aux gagnants.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, ni à une mise en vente, pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Modalités diverses

La liste complète des gagnants sera consultable sur le site www.lillemetropole.fr le 5 Juin 2019.

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au tirage au sort et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu et sur la liste des gagnants.

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL - Direction Mobilité 1 rue du Ballon 59034 Lille Cedex, se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement, lequel sera également consultable sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille.

Article 8 : Traitement des données à caractère personnel

Le courriel, le nom et le prénom du participant sont obligatoires et permettent soit :

- de participer à la soirée de clôture au B'twin village le lundi 3 juin
- de participer au tirage au sort du mardi 4 juin.

La MEL- Direction Mobilité - 1 rue du ballon- CS 50749- 59034 Lille cedex – challengevelo@lillemetropole.fr - met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité « la cérémonie de clôture du Challenge Métropolitain du Vélo » sur la base juridique de l'article 6.1.b du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679

La fourniture de chacune de ces données à caractère personnel est obligatoire pour pouvoir participer à la soirée de clôture.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci après votre décès et de limitation du traitement en vous adressant à : soit à la Direction Mobilité, soit au Délégué à la Protection des Données à Caractère personnel, (Protectdonneesperso@lillemetropole.fr) que la MEL a désigné.

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont : la direction de la Mobilité. La durée de conservation des données à caractère personnel est jusqu'au 30 juin 2019, le temps de la remise des prix. Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

Article 9 : Responsabilité

La Métropole Européenne de Lille ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment si les circonstances l'exigent.